



Liste des délibérations de la séance du conseil municipal du Lundi 03 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trois novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Ville de MORTAGNE AU PERCHE s'est réuni en session ordinaire, à l'Ancien Palais de Justice, sur la convocation et sous la présidence de Mme VALTIER, Maire.

Etaient présents : V. Valtier, M. Lambert, D. Vaux, F. Sbile, J. Tanneau, JC Lenoir, J.P Madelaine, A. Gal, P. Auvray, F. Guibert, A. Fernandes Dias, M. Besnard, A. Jousselin, F. Malassis

Absents : A. Gouin, V. Pierre, J.P. Sauvage, M. Louvel, J. Poirier

Absents excusés : D. Pasquert, J.F. Leboucher et H. Paesen

Absents et représentés : C. Noury qui a donné pouvoir à F. Sbile, A. Lafitte-Maiques qui a donné pouvoir à V. Valtier, M. Bourhis qui a donné pouvoir à D. Vaux, M.H. Lamour qui a donné pouvoir à M. Lambert, C. Decaen qui a donné pouvoir à JC Lenoir.

Mme A. Fernandes Dias prend place au Bureau en qualité de Secrétaire de séance.

1. Déclassement et cession d'une parcelle provenant de la division de la parcelle cadastrée section AH n° 770//Adoptée à l'unanimité
2. Déclassement et cession d'une parcelle provenant de la division des parcelles cadastrées AH n° 770, n° 772 et n° 773//Adoptée à l'unanimité
3. Convention de servitude sur les parcelles AE n° 286 et AE n° 363 entre ENEDIS et la commune de Mortagne-au-Perche//Adoptée à l'unanimité
4. Approbation du réseau d'itinéraires cyclables//Adoptée à l'unanimité
5. Eglise Notre Dame – travaux urgents de couverture 2025 – demande de subventions/Adoptée à l'unanimité
6. Restauration de la structure et des décors des tribunes de l'hippodrome – demande de subvention pour l'étude de maîtrise d'œuvre/Adoptée à l'unanimité
7. Approbation de la charte du Parc Naturel Régional du Perche 2025-2040/Adoptée à la majorité
8. Adhésion à l'association "Les Amis de la Gendarmerie"/Adoptée à la majorité

9. Convention de don d'un drapeau commémoratif associatif/Adoptée à l'unanimité
10. Approbation de la convention de partenariat pour la réalisation d'un inventaire entre l'association des Amis du Musée Alain et de Mortagne et la commune de Mortagne au perche/Adoptée à l'unanimité
11. Approbation de la convention "Parcours Art et Patrimoine en Perche 2026" entre Art Culture and Co et la Commune de Mortagne au Perche/Adoptée à l'unanimité/Adoptée à l'unanimité
12. Décisions du maire/Adoptée à l'unanimité/Adoptée à l'unanimité

Le 4 novembre 2025

Le Maire, V. VALTIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut être saisi le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours gracieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).